

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de novembre 2020, au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 141-01-2020 modifiant le Règlement 141-2008 afin de réduire la dépense et l'emprunt autorisé pour des travaux de pavage sur la montée Hall.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 12^e jour du mois d'avril 2021.

Pour Me Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

Line Milo, assistante greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 141-01-2020

Je, soussignée, Line Milo, assistante greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 12e jour du mois d'avril 2021, et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 12° jour du mois d'avril de l'an 2021.

Signé _____ Line Milo,

Assistante greffière